

**L'Ordre National des Infirmiers accueille avec satisfaction l'annonce du Ministre de la Santé et de la Prévoyance concernant l'ouverture des travaux sur le décret infirmier.**

**Il appelle à aller rapidement au bout de cette démarche et porte des propositions concrètes pour améliorer enfin l'accès aux soins des patients et l'attractivité de la profession infirmière.**

**En ce 12 mai, Journée Internationale des infirmiers et des infirmières, le Ministère de la Santé et de la Prévoyance entame les travaux de refonte du métier et du décret infirmier qui date de 2004.**

**L'Ordre National des Infirmiers considère qu'il s'agit là d'une étape importante qui fait suite au travail de sensibilisation qu'il mène sans relâche auprès des pouvoirs publics sur ce sujet majeur.**

Depuis l'annonce, en février 2022, de la réforme du décret par le Ministre de la Santé d'alors Olivier Véran, l'Ordre, soutenu par l'ensemble des infirmiers, a continuellement rappelé dans le débat public l'importance de la réforme du décret, que ce soit durant la campagne présidentielle ou dans le cadre du CNR Santé auquel il participe activement.

La montée en compétences et le renforcement de l'autonomie de la profession infirmière au sein d'un exercice coordonné, et en coopération avec les médecins et les autres professionnels de santé, que doit permettre la réforme du décret infirmier, sont en effet indispensables à une réforme du système de santé mettant en son centre le patient.

**L'Ordre National des Infirmiers attend maintenant que les travaux entamés aboutissent rapidement à une conclusion satisfaisante, car l'urgence est réelle,** notamment pour répondre aux besoins des 6 millions de Français sans médecins traitants et sans accès à une offre de soin de proximité, et pour permettre d'intégrer les évolutions réglementaires à venir dans les cycles de formation de la profession infirmière.

**Il attend surtout que la réforme du décret n'aboutisse pas sur des demi-mesures et permette de réelles avancées concrètes** pour que les infirmiers puissent faire bénéficier les patients de l'ensemble de leurs compétences.

Dans cette logique, Il note avec satisfaction que le ministre a annoncé son intention de passer d'un décret d'actes à un décret de missions, beaucoup plus adapté aux transformations permanentes des techniques et des besoins qui font évoluer la pratique infirmière et nécessitent d'accomplir régulièrement de nouveaux actes de soin au service des patients.

**L'Ordre rappelle que les infirmiers sont prêts à ces évolutions.**

La Consultation infirmière menée en novembre 2022 par l'Ordre montrait ainsi que 96% des infirmiers estimaient que, pour rendre le métier plus attractif, il fallait leur donner plus de reconnaissance et d'autonomie et que de ce fait 94% jugeaient urgent d'actualiser le décret.



**Les patients eux-mêmes sont favorables à cette approche** comme le montrait un sondage OpinionWay réalisé en novembre dernier pour l'Ordre. Plus de 8 Français sur 10 s'y déclaraient favorables à ce que les infirmiers exercent de nouvelles missions, dès lors que le médecin traitant en est informé, comme des actes de soin du quotidien (prescription d'antidouleurs, renouvellement d'ordonnances...) ou des examens complémentaires (radios, bilans sanguins, échographies...).

**L'Ordre National apportera dans les jours à venir, notamment à l'occasion du colloque qu'il organise le 22 mai prochain, des propositions de solutions concrètes pour la réforme du décret et sa mise en œuvre.**

*« L'Ordre National des Infirmiers ne peut être que satisfait de constater, enfin, l'ouverture des travaux sur la réforme du décret qui avait été annoncée il y a un peu plus d'un an par les pouvoirs publics.*

*Il y a urgence à mener jusqu'au bout cette démarche. Renforcer l'autonomie et le rôle propre des infirmiers, leur permettre enfin d'accomplir, sans prescription médicale, des actes de soin simples au service des patients, de contribuer plus activement à la prévention, sont des éléments indispensables pour développer l'attractivité et la reconnaissance de la profession. Mais ce sont aussi et surtout des moyens de développer la qualité et la pertinence des soins pour les patients, comme le montrent d'ailleurs les nombreuses expérimentations locales qui sont allées dans ce sens en organisant un partage des compétences efficace entre médecins et paramédicaux.*

*Dans cet objectif, l'Ordre national des infirmiers reste pleinement disponible et engagé pour participer à ces travaux et leur permettre d'aboutir rapidement. »*

**Patrick Chamboredon, président de l'Ordre National des Infirmiers.**

\*\*\*

CONTACT PRESSE

Grégory CAUMES - Ordre National des Infirmiers : [gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr](mailto:gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr)

